

PROJET

Annulation de l'évaluation nationale CM2

Délibération du Conseil des maîtres
de l'école [nom de l'école] de [nom de la commune], [département]

Nous avons pris connaissance des épreuves de « l'évaluation nationale des acquis des élèves de CM2 » en français et en mathématiques conçues par le Ministère de l'éducation nationale.

Jusqu'ici, nous avons toujours fait passer les épreuves des évaluations nationales, même quand elles nous paraissaient très discutables (comme ce fut le cas en septembre 2007 au CM2). **Présentement, nous sommes conduits à affirmer qu'il serait déraisonnable de les faire passer aux élèves, tant en janvier qu'en fin d'année, en tout ou en partie.**

- En effet, ces épreuves ont été conçues à partir des programmes de 2008, tandis que les élèves de CM2 ont effectué tout leur cursus avec les programmes de 2002.
- Plusieurs exercices portent sur des notions et savoir-faire qui n'ont pas encore été enseignés en janvier, alors même que le ministre affirme le principe de la liberté pédagogique — qui suppose la maîtrise des progressions annuelles.
- Les exigences de nombreux exercices vont au-delà du palier 2 du Socle commun de connaissances et de compétences et relèvent de toute évidence du palier 3.
- Le temps imparti pour réaliser les exercices est souvent insuffisant, même pour des élèves performants.
- Dans la correction et le codage des résultats, pour plusieurs items, si l'enfant a réussi presque toutes les tâches, sa réponse est malgré tout considérée comme fausse.

Au total, la plupart des élèves seront mis en difficulté dans de nombreux domaines. C'est au point que, même en juin et même dans les écoles de quartiers favorisés, les résultats seront globalement mauvais !

Il est demandé en outre aux enseignants de remplir des formulaires numériques pour l'exploitation des données dans le cadre d'un « pilotage du système par les résultats ». Le ministère ayant changé plusieurs fois de discours sur l'utilisation de ces résultats, indiquant tantôt qu'ils resteraient confidentiels, tantôt qu'ils seraient publiés école par école (ce qui aboutirait à mettre les écoles en concurrence), **nous ne pouvons pas avoir confiance dans les dernières promesses du ministre**, au demeurant contraires aux engagements du Président de la République dans tous ses discours depuis celui de Périgueux en février 2008. Mais, surtout, nous pensons au précédent juridique du « Palmarès de la violence dans les lycées » : un magazine a obtenu en 2007 un jugement qui obligeait l'État à publier les données a priori confidentielles de la base ministérielle SIGNA.

Enfin, l'annonce par M. Darcos d'une prime de 400 euros octroyée aux maîtres qui feront passer ces épreuves jette le soupçon sur les objectifs réels poursuivis par le gouvernement.

Par respect pour nos élèves d'abord, pour leurs parents et pour notre professionnalisme ensuite, **nous demandons l'annulation de ce dispositif.** Pour notre part, **nous ne ferons pas passer ces épreuves.** Nous appuyons l'idée de la création d'un Conseil National de l'Évaluation à l'école comprenant des praticiens, des formateurs et des chercheurs pour mettre au point une politique de l'évaluation et élaborer des outils pour les équipes d'école et de cycle, au service des apprentissages des élèves définis par le Socle commun de connaissances et de compétences.

... janvier 2009